



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°87 - 2020

L'an deux mil VINGT, le VINGT NEUF du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Chambon sur Lac sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mmes TARTIERE Catherine, DECHAMBRE Brigitte, Mrs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	/
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mme DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mr DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	/
Murat le Quaire	Mr PEYRARD Nicolas
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Mr LABASSE Emmanuel

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 28 - Votants : 32 - pouvoirs : 4

**Pouvoirs :** Mme EYRAGNE Violette à Mr CONSTANTIN François – Mr DECARRE Patrice à Mr DUBOURG Sébastien –  
Mme MABRU Michelle à Mme SAVOLDELLI Florence – Mr MAGE Jean à Mr GAY Lionel

**Absents/Excusés :** Mrs CARDENOUX Didier, PERRON Jacques, Mme LEFEUVRE Marion

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Mme LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, POUGHON Michel,  
CHAUVET Alain, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer

XXXXXXXXXX

### OBJET : Avenants Réhabilitation de la Piscine de Super-Besse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Monsieur le Président de la Communauté de Communes informe le Conseil communautaire que lors de la Réception des travaux des différents lots en date du 31 Octobre 2019, le Procès-Verbal du Lot n° 20 – Traitement de l'eau a été signé avec des réserves sur le Pentagliss car il ne correspondait pas au cahier des charges. En effet, la hauteur de glisse réalisée par l'entreprise Eurotechnologie est de 1.95 mètres pour une commande de 3.80 mètres au Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Monsieur le Président explique que plusieurs réunions de négociations se sont tenues en présence du Maître d'œuvre et de l'entreprise. Selon cette dernière, la modification de la norme NF EN 1069 après la remise des offres et la fabrication de l'ouvrage, les ont obligés à modifier la hauteur initiale du pentagliss.

Il a été convenu lors du dernier entretien une répartition du surcoût de l'élévation du départ de l'ouvrage entre les entreprises, la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire, le contenu des projets d'avenants et propose leur approbation selon la liste suivante :

➤ Pour les marchés de travaux (Tous les montants sont Hors Taxes) :

- Montant Total du marché initial : 4 052 345,96 €
- Montant Total + avenants précédents : 4 514 638,12 €
- Montant Total + nouveaux avenants : 4 549 538.12 € (+12,27%)
  
- LOT 20 – Traitement de l'eau - Eurotechnologie
  - Marché initial : 319 022.79 €
  - Avenants antérieurs + 2 868.76 €
  - Nouvel Avenant : + 19 000.00 €
  - Nouveau marché : 340 891.55 €
  
- LOT 22 – VRD aménagements extérieurs - Coudert
  - Marché initial : 589 772.00 €
  - Avenants antérieurs + 66 473.50 €
  - Nouvel Avenant : + 15 900.00 €
  - Nouveau marché : 672 145.50 €

➤ Pour le marché de Maîtrise d'œuvre (tous les montants sont Hors Taxes) :

- Marché initial : 376 445.60 €
- Avenants antérieurs : 69 492.89 €
- Nouvel avenant : - 4 000.00 € (- 2 000.00 € B\_Cube et - 2 000.00 € R Agence)
- Nouveau marché : 441 938.49 €

Après avoir ouï toutes les explications, et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- ❖ APPROUVE les projets d'avenants aux marchés de travaux des lots 20 – Traitement de l'eau et 22 – VRD aménagements extérieurs, et de Maîtrise d'œuvre tels que présentés et annexés à la présente délibération ;
- ❖ AUTORISE la signature de ces avenants ;
- ❖ PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2020.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Lionel GAY